



PROCÈS-VERBAL

Commission des Compétitions N° 4 Réunion du Mardi 1^{er} septembre 2026

Responsable :	M. Tony CIZEAU
Présents :	MM. Dominique CARLI – Bernard TESTEAUX – Michel BESNARD – Pascal LOISILLON
Excusé(s) :	
Invité présent :	

☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour est abordé à 17 h 30 :

La Commission souhaite à tous les acteurs du football et à tous les clubs une bonne saison sportive.

1- Adoption Procès-verbal

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal N° 3 de la Commission des Compétitions et des Calendriers du 25 août 2026 est adopté à l'unanimité.

2- Horaires des rencontres

La Commission informe que les rencontres de lever de rideau auront lieu à **12 h 30** comme prévu aux Règlements en vigueur (Modification réglementaire votée à l'Assemblée Générale du 28.06.2024).

3- Composition des poules des championnats départementaux Seniors Masculins saison 2026/2027

Considérant la correspondance du club de **Soings AS** en date du 30.08.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe en D4 Seniors pour la saison 2026/2027,

Considérant la correspondance du club de **Epuisay US** en date du 01.09.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe en D4 Seniors pour la saison 2026/2027,

Considérant la correspondance du club de **St Gervais AS** en date du 01.09.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe en D4 Seniors pour la saison 2026/2027,

La Commission établit la composition des championnats départementaux Seniors Masculins Départemental 4 au 01.09.2026 comme suit :

- **Départemental 4 : 30 équipes**

Considérant le nombre d'équipes engagées (30) en Seniors Départemental 4, la Commission prend la décision de les répartir en 3 poules de 10 équipes dans chaque poule pour faciliter le déroulement des rencontres.

Départemental 4 Seniors

Départementale 4 Seniors	
Poule A	
1	ASSMC 1
2	EPUISAY US 1
3	HAUT VENDOMOIS FC 2
4	LA CHAUSSEE ASJ 3
5	LA VILLE AUX CLERCS LP 2
6	MER TURC AS 1
7	MUIDES/ST DYE US 1
8	ORCHAISE HERBAULT FC 3
9	PETITE BEAUCE US 3
10	VILLEBAROU ES 3

Départementale 4 Seniors	
Poule B	
1	CHAILLES/CANDE AS 2
2	CHEVERNY ES 2
3	CHITENAY/CELLETES US 3
4	CLUB AMITIE 1
5	CORMERAY JS 2
6	MUR AS 1
7	SOINGS AS 3
8	ST GERVAIS AS 3
9	VINEUIL SP 3
10	VNC FOOT 2

Départementale 4 Seniors	
Poule C	
1	CHAUMONT/THARONNE US 2
2	CHER SOLOGNE FOOTBALL 3
3	GY AS 2
4	PRUNIERUS US 2
5	ROMO FR TURQUE 1
6	SELLES ST DENIS DR 3
7	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 5
8	ST AIGNAN/NOYERS US 2
9	TPS FC 2
10	USRPM 2

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe que les calendriers Seniors Départemental 4 sont clos et seront publiés prochainement.

4- Engagements

La Commission informe les clubs que le tableau des dates d'engagements est paru sur le site.

5- Règlements sur les terrains et installations sportives

En application des Règlements des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives de la FFF pour évoluer en Départemental 1, en Départemental 2 ou Départemental 3 ainsi qu'en championnat jeunes, la Commission prend acte des observations transmises par la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sur les installations sportives indiquées par les clubs dans leurs engagements et desideratas.

En Départemental 1 :

La Commission informe les clubs suivants de la Règlementation des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives de la FFF pour évoluer en Départemental 1 :

-  **Gy AS 1** (La Commission fixe les rencontres le dimanche à 15 h comme prévu au Règlement car l'éclairage sur le terrain défini n'est pas homologué pour évoluer en Départemental 1),

NTVAL 1

La Commission attend la décision de la Commission Régionale des Terrains et des Installations Sportives,

En conséquence, elle fixe le match Seniors Départemental 1 NTVAL 1 – St Ouen AL 1 au dimanche 6 septembre 2026 à 15 h à Azé.

En Départemental 3 :

La Commission informe les clubs suivants de la Règlementation des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives de la FFF pour évoluer en Départemental 3 :

 **Selles FCP 2** (Terrain déclaré lors de l'engagement : stade du Champ de Mai à Selles sur Cher, la Commission précise qu'il faudra proposer un terrain de dégagement pendant la saison)

 **Villebarou ES 2** (Terrain non déclaré lors de l'engagement, la Commission définit le terrain Gaston Lecoeur 1 pour jouer en Départemental 3)

En U18 Départemental 2 :

La Commission informe les clubs suivants de la Règlementation des terrains et installations sportives et de l'éclairage des installations sportives de la FFF pour évoluer en U18 Départemental 2 :

 **Orchaise Herbault FC 1** (Terrain déclaré lors de l'engagement Stade Jacques Cassin à Valencisse, la Commission fixe l'horaire à 15 h comme prévu au Règlement car il n'y a pas d'éclairage sur le terrain défini).

La Commission rappelle que toute équipe qui s'engage doit définir un terrain et un horaire conforme à la réglementation, cette démarche est OBLIGATOIRE, rappel déjà effectué la saison dernière.

De plus, dans le cadre du respect de l'art. 15.11 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts qui dispose que :

« 11 – Avant le mois de novembre, chaque club engagé en compétition peut proposer à la Commission Sportive gestionnaire un terrain de repli d'un niveau inférieur au niveau requis pour la compétition concernée. La Commission Sportive pourra accorder une dérogation afin d'utiliser ce terrain seulement en cas d'arrêté municipal d'interdiction sur le terrain déclaré pour l'épreuve. », la Commission invite les clubs de Départemental 1 à faire connaître leur installation sportive de repli **avant le 31 octobre 2026.**

Terrain de Foot à 8 : Règlementation Saison 2026/2027

La Commission publie en annexe la réglementation sur le traçage des terrains Foot à 8 applicable lors de la saison 2026/2027.

Il est demandé à chaque club de bien s'y conformer.

6- Engagements des Coupes Départementales Seniors 2026/2027

A - Coupe des Châteaux : 41 équipes engagées

En vertu de l'article 1 - Titre IV « Dispositions spécifiques relatives à la Coupe des Châteaux du Règlement des Coupes Départementales « Masculin », la Commission :

- engage l'équipe 3 du club de **Cher Sologne Football**
- engage l'équipe 3 du club de **Orchaise-Herbault FC**
- engage l'équipe 2 du club de **Pruniers US**
- engage l'équipe 5 du club de **Sologne Foot Romorantin**
- engage l'équipe 1 du club **d'Epuisay US**

- modifie l'engagement du club de **Selles St Denis DR** en retenant l'équipe de Selles St Denis DR 3 (D4) et non Selles St Denis 2 (D3)
- modifie l'engagement du club de **Blois AFC** en retenant l'équipe de Blois AFC 2 et non Blois AFC 3 (équipe non engagée)
- modifie l'engagement du club de **Soings AS** en retenant l'équipe de Soings AS 3 (D4) et non Soings AS 2 (D3)
- modifie l'engagement du club de **St Gervais AS** en retenant l'équipe de St Gervais AS 3 (D4) et non St Gervais AS 2 (D3)

- désengage l'équipe 1 du club de **Mer ASP** (non autorisé réglementairement)

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

ASSMC 1	LA CHAUSSEE ASJ 3	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 5
BEAUCE FC 2	LA VILLE AUX CLERCS LP 2	ST AIGNAN/NOYERS US 2
BLOIS AFC 2	MER TURCS 1	ST GERVAIS AS 3
CHAILLES/CANDE AS 2	MUIDES ST/DYE US 1	ST LAURENT/LA FERTE CA 2
CHAMBORD AC 2	MUR AS 1	ST OUEN AL 2
CHAUMONT/THARONNE US 2	NTVAL 3	TPS FC 2
CHER SOLOGNE FOOTBALL 3	ORCHAISE HERBAULT FC 3	USRPM 2
CHEVERNY ES 2	PETITE BEAUCE US 3	VENDOME US 3
CHITENAY/CELLETES US 3	PRUNIERS US 2	VILLEBAROU ES 3
CHOUZY/ONZAIN AS 3	ROMO FR TURQUE 1	VILLEFRANCHE ES 2
CLUB AMITIE 1	SALBRIS AS 2	VINEUIL SP 3
CORMERAY JS 2	SELLES ST DENIS DR 3	VNC FOOT 2
GY AS 2	SMSM ES 2	EPUISAY US 1
HAUT VENDOMOIS FC 2	SOINGS AS 3	

La Commission demande aux clubs de vérifier leur engagement.

7- Composition des Poules Jeunes D2 2026/2027

Ci-dessous la composition des poules Jeunes D2 de :

 **U18 D2**

Considérant la correspondance du club de **St Georges US** en date du 31.08.2026 mentionnant l'engagement d'une équipe U18 D2 pour la saison 2026/2027,

La Commission retient à titre exceptionnel l'équipe de **St Georges US 1** et établit la poule comme suit :

 **U18 D2 – 8 équipes :**

U18 Départemental 2	
1	BEAUCE FC 1
2	LA CHAUSSEE ASJ 2
3	ORCHAISE HERBAULT FC 1
4	PATAY RS 1
5	SALBRIS AS 1
6	ST GERVAIS AS 1
7	ST LAURENT/LA FERTE CA 1
8	ST GEORGES US 1

8- Engagements en championnat hors-délais :

La Commission rappelle aux clubs retardataires dans leurs inscriptions l'article 5 des Règlements Généraux du District de Loir-et-Cher établi en complément de l'article 5 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

Considérant le tableau des dates d'engagements paru sur le site mentionnant une date de fin des engagements fixée :

- au **22.08.2026 inclus** pour les clubs engageant une équipe en U18 Départemental 2 et sauf cas particuliers,

Considérant les engagements hors délais ci-dessous,

Considérant les tarifs applicables au titre de la saison 2026/2027 tels qu'ils ont été adoptés par le Comité de Direction du 01.06.2026

La Commission applique les amendes suivantes :



St Georges US 1 en U18 D2

Equipe non pré-engagée à la date du 22.08.2026

Inflige une amende de 17,75 € correspondant à 25 % du droit d'engagement en U18 D2 fixé à 71,00 € au club de **St Georges US**

9- Engagements des Coupes Départementales Jeunes 2026/2027

A- Coupe de Loir-et-Cher Jeunes U18 : 25 équipes

En vertu de l'article 1 - Titre V « Dispositions spécifiques relatives à la Coupe de Loir-et-Cher U18 du Règlement des Coupes Départementales « Masculin », la Commission :

- engage l'équipe 1 du club de **Pruniers US**
- engage l'équipe 1 du club de **Soings AS**
- engage l'équipe 1 du club de **St Laurent/La Ferté CA**
- engage l'équipe 1 du club de **St Georges US**

- désengage l'équipe 1 du club de **Patay RS**

La Commission enregistre les engagements des équipes suivantes :

ASSMC 1 (U18D1)	PETITE BEAUCE US 1 (U17D1)
BEAUCE FC 1 (U18D2)	PRUNIERS US 1 (U18D1)
BLOIS AFC 1 (U18D1)	SALBRIS AS 1 (U18D2)
BLOIS FOOT 41 1 (U18R1)	SMSM ES 1 (U18D1)
CHAILLES/CANDE AS 1 (U17D1)	SONGS AS 1 (U17D1)
CHER SOLOGNE FOOTBALL 1 (U17D1)	SOLOGNE FOOT ROMORANTIN 1 (U18R1)
CHITENAY/CELLETES US 1 (U18D1)	ST AMAND AV 1 (U18R2)
CONTRES AS 1 (U18D1)	ST GERVAIS AS 1 (U18D2)
LA CHAUSSEE ASJ 1 (U18R2)	ST LAURENT/LA FERTE CA 1 (U18D2)
MER US 1 (U18R2)	VENDOME US 1 (U18R2)
NTVAL 1 (U18D1)	VILLEBAROU ES 1 (U17D1)
ORCHAISE-HERBAULT FC 1 (U18D2)	VINEUIL SP 1 (U18R2)
ST GEORGES US 1 (U18D2)	

La Commission demande aux clubs de vérifier l'engagement de leur équipe ci-dessus puisque ce dernier est automatique.

Si toutefois, une erreur s'est glissée ou un club refuse l'engagement de son équipe en Coupe de Loir-et-Cher U18, il convient d'adresser un mail à jlaberthonniere@loir-et-cher.fff.fr en le précisant avant le lundi 14 septembre 2026.

Dans le cas contraire, les engagements ci-dessus sont considérés comme acquis.

10- Tirage Coupes départementales 2025/2026

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de District a eu lieu ce mardi 1^{er} septembre 2026 à 19 h 00 au siège du District.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 13 septembre 2026.

Considérant qu'à cette date, se jouent la Coupe de France et la Coupe du Centre, la Commission reportera les rencontres dont les équipes sont qualifiées.

Prochain tirage :

Le tirage du 1^{er} tour de la Coupe de Loir-et-Cher Seniors « Masculins » aura lieu le mardi 15 septembre 2026 à 19 h 00 au siège du District.

Les rencontres se dérouleront le dimanche 27 septembre 2026.

11- Ententes non déclarées dans les délais

La Commission informe les clubs qu'elle se réserve le droit d'exclure les équipes dont les ententes n'auront pas été déclarées dans les délais fixés conformément à l'article 16 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts.

12- Homologation de tournoi

St Laurent/La Ferté CA : Tournoi du 13 septembre 2026

Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

Ent. SM-SM : Tournoi U8/U9 du 05 septembre 2026

Toutes les formalités étant remplies, la Commission donne son accord.

13- Arrêtés municipaux

Selles St Denis – Terrains 1 et 2 du stade municipal Christophe BEDARD : du 20.07.2026 au 30.11.2026 inclus.

Vineuil – Terrains engazonnés : du 17.08.2026 au 30.09.2026

14- Matches reportés

Annexe 1 du PV – Tableau des matchs reportés

15- Dates de reprises des compétitions

La Commission des Compétitions et des Calendriers informe des dates de reprise des championnats suivants :

Seniors (D1 à D3) : Dimanche 6 septembre 2026

Seniors (D4) : Dimanche 20 septembre 2026

U18 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U18 D2 : Samedi 5 septembre 2026

U17 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U15 D1 : Samedi 5 septembre 2026

U15 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026

U13 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U13 D2 – D3 : Samedi 19 septembre 2026

U12 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U11 D1 : Samedi 12 septembre 2026

U11 D2 – D3 – D4 : Samedi 19 septembre 2026

16- Correspondances

Courriel du club de SMSM ES en date du 29.08.2026 : Demande à évoluer en U15 D3

La Commission prend note de l'engagement de l'équipe en U15 D3.

Courriel du club de Sologne Foot Romorantin en date du 29.08.2026 : Demande à évoluer en U15 D3

La Commission prend note de l'engagement de l'équipe en U15 D3.

Courriel du club de VNC Foot en date du 28.08.2026 : Inscription en Coupe de Loir-et-Cher Seniors

Les engagements en Coupe de Loir-et-Cher Seniors Masculins étant clos, La Commission ne peut pas prendre en compte l'inscription demandée.

Courriel du club de Chouzy/Onzain AS en date du 27.08.2026 : Demande à changer de poule en D3 Seniors

La Commission ne peut plus changer les calendriers établis.

Courriel du club de Salbris AS en date du 28.08.2026 : Volontariats D1

La Commission demande au club de faire la demande d'entente au nom du club de Salbris AS conformément à la fiche volontariat envoyée avant jeudi 3 septembre 2026 à 12 h.

Courriel du club de **Selles St Denis DR** en date du 30.08.2026 : Calendrier Seniors

La Commission a respecté le desiderata initial demandé (votre mail du 10.07.2026) et ne peut plus changer les calendriers.

Courriel du club de **St Georges US** en date du 31.08.2026 : Engagement d'une équipe U18 D2

La Commission accepte à titre exceptionnel d'engager l'équipe **St Georges US 1** en U18 D2 et demande au club de faire le nécessaire pour l'entente demandée rapidement.

Courriel du club de **St Aignan Noyers US** du 01.09.2026 : Modification Horaire championnat D2 Seniors

La Commission transmet le courrier à la Commission départementale des Terrains et Installations Sportives.

Fin de la réunion : 21 h 00

A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel Général dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 192 des Règlements Généraux de la F.F.F.
--

Le Responsable :

Tony CIZEAU

Publié le 02.09.2026